

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS**



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

CABINET

N° _____/MCM/CAB-26

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 06 MAI 2026**

Brazzaville (République du CONGO)

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mercredi 06 Mai 2026 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Les affaires suivantes étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Un (1) projet de loi et un (1) projet de décret au titre du Ministère des finances, du budget et du portefeuille public ;
- Une (1) communication au titre du Ministère du plan, de la statistique et de la prospective, relative à l'organisation des assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) à Brazzaville du 25 au 29 mai 2026.

Avant que l'ordre du jour ainsi indiqué ne soit décliné, les Membres du Conseil des Ministres ont suivi une importante communication du Président de la République à leur endroit.

D'emblée, SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat a rappelé à tous et à chacun la portée et la signification du premier Conseil des Ministres de ce jour, consécutif à l'élection à caractère de plébiscite qui lui a permis de nouer un nouveau pacte de confiance avec les Congolaises et les Congolais.

A cet égard, le Chef de l'Etat a tenu à rendre un hommage vibrant au peuple congolais pour sa mobilisation exceptionnelle, tant durant la campagne de l'élection présidentielle qu'à l'occasion des opérations de vote qui se sont déroulées les 12 et 15 mars 2026. Ainsi, son projet de société « L'Accélération de la Marche vers le développement » a été massivement approuvé par les populations ; le Président Denis SASSOU N'GUESSO a souligné que cette confiance massive l'obligeait.

Le Chef de l'Etat a indiqué, je le cite, « que le peuple ayant fait sa part » (fin de citation) en lui accordant sa confiance, il convenait à présent que le Président de la République et son gouvernement fassent également leur part, c'est-à-dire rendent effective la mise en œuvre du projet de société ainsi sanctifié.

Cette mise en œuvre doit se faire dès maintenant et sans délai. La signification de l'accélération n'est pas seulement une question de rythme ou de cadence, mais également et surtout, l'exécution effective, par le gouvernement, des projets concrets que le Chef de l'Etat s'est engagé, devant le peuple congolais, à réaliser. Le Président de la République a, pour cela, exhorté les membres du gouvernement

de l'accélération à se comporter comme une équipe dont la motivation, l'allant, la détermination et l'énergie doivent tout entiers être orientés vers la satisfaction des attentes des populations congolaises. C'est à ce prix, et seulement à celui-ci, que les projets approuvés par les congolaises et congolais pourront être réalisés et aboutir, et le Chef de l'Etat y veillera, à des résultats concrets et salvateurs. Le Président a insisté sur l'importance de ces principes, qui doivent désormais marquer l'action quotidienne des pouvoirs publics à l'aube du quinquennat qui démarre.

Pour ce faire, le Président de la République a décliné quelques axes urgents et prioritaires qui sont au cœur du contrat conclu avec nos compatriotes. En matière d'urgence, il a instruit le Premier ministre, chef du gouvernement, à mettre en place une « task force » composée des départements ministériels compétents, afin de réaliser sans délai la digitalisation de administrations, avec une priorité donnée à celle des régies financières, afin d'optimiser les ressources de l'Etat ; autres urgences signalées par le Chef de l'Etat : la mise en œuvre rapide du projet de réhabilitation du Chemin de fer Congo Océan (CFCO) récemment lancé ; la réalisation du corridor 13 et des voies de communication routières afférentes, afin de désenclaver l'arrière-pays et de connecter notre pays aux Etats voisins, avec une priorité donnée aux axes Ouesso-Pokola et pont sur la Sangha, ainsi que les tronçons Epéna-Impfondo jusqu'à la frontière avec la Centrafrique et Dolisie-Ndendé vers la frontière du Gabon ;

Le peuple attend également une meilleure desserte en électricité, grâce notamment à la réhabilitation en cours de la ligne très haute tension Pointe-Noire-Brazzaville ; le Président de la République a également évoqué la remise effective des installations électriques prêtes dans la ville de Mossaka et la réalisation rapide de la desserte en électricité de localités telles que Louingui, Boko et Loumo ; les objectifs de production d'eau potable sont également une urgence pour laquelle le gouvernement a été instruit ce jour. Ces objectifs sont notamment liés à l'exécution du plan Mattei pour l'Afrique et à la réflexion à mener sur la réhabilitation de l'hydraulique rurale, qui avait permis en son temps de réaliser 2500 forages dans des localités et villages à travers notre pays ;

Répondant à ces orientations précises de SEM. Denis SASSOU N'GUESSO à l'endroit du Gouvernement, M. Anatole Collinet MAKOSSO, Premier ministre, chef du gouvernement a, au nom des Ministres et en son nom propre, remercié le Président de la République pour la confiance prêtée ou renouvelée aux uns et aux autres et pris l'engagement, au nom de tous et de chacun, à mettre en œuvre avec énergie et détermination le carnet de route ainsi décliné à l'entame du quinquennat nouveau

Les membres du Conseil des Ministres ont ensuite abordé les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion de ce jour, mercredi 6 mai 2026.

I/- Ministère des finances, du budget et du portefeuille public.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Christian YOKA, Ministre des finances, du budget et du portefeuille public, a soumis deux textes à l'examen des Membres du Conseil des Ministres. Le premier est **un projet de loi portant création de la caisse des dépôts et consignations.**

Le 12 juillet 2025, le comité ministériel de l'union monétaire d'Afrique centrale a adopté un Règlement relatif au traitement des comptes inactifs et des avoirs en déshérence dans les livres des établissements de crédit. C'est dans ce cadre que la commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) confère aux caisses des dépôts et consignations la mission de sécuriser et placer les avoirs en déshérence, en vue de financer le développement économique et social.

Tandis que la loi de 2014 créant la caisse des dépôts et consignations assignait à celle-ci le rôle de fonds chargé de gérer les ressources excédentaires de notre pays, le texte soumis ce jour au Conseil répond à la nécessité de mobiliser des ressources tant privées que publiques permettant de financer les projets structurants à même de relever les défis notamment démographiques et énergétiques des prochaines décennies.

D'autre part, la future caisse des dépôts doit endosser le rôle de tiers de confiance qui permettra la sécurisation des avoirs en déshérence de toute nature. Les ressources ainsi identifiées seront transformées par la caisse des dépôts en investissements à même de réduire la fracture territoriale.

Sur le plan pratique et en tenant compte des règles internationales applicables ainsi que de l'émergence d'un marché de capitaux au sein de la CEMAC, il s'agira également de créer de nouveaux véhicules de mobilisation des ressources internes et externes en faveur de notre pays, faisant de la caisse des dépôts et consignations un véritable outil d'ingénierie financière permettant de mobiliser des ressources en faveur de projets structurants au Congo.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant création de la caisse des dépôts et consignations. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le Ministre YOKA a soumis aux membres du Conseil un **projet de décret portant apport en nature d'actifs acquis par l'Etat au profit de Congo Telecom et augmentation de capital**. L'Etat autorise et organise ici l'apport en nature de certains investissements réalisés dans le cadre du Projet de couverture nationale en infrastructures de télécommunications (PCN) au profit de Congo Telecom, notre entreprise publique de télécommunications détenue à 100% par l'Etat. Cette opération se fera en contrepartie d'une augmentation du capital social de la société.

Exécuté en modules distincts, le projet de couverture nationale en est actuellement à sa troisième phase ; les infrastructures réalisées au cours des phases précédentes ont été progressivement mises à la disposition de Congo Telecom sous forme d'un usufruit sans apport formel ou intégration dans son capital social.

L'opération matérialisée par le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des Ministres a pour objet, dans un secteur stratégique pour notre pays, de permettre à Congo Telecom d'être un des principaux piliers de notre souveraineté numérique. C'est ainsi que l'Etat, par l'entremise du Ministère en charge du portefeuille public, organise par le texte en objet le transfert formel de la propriété de ces actifs à Congo Telecom. Ces actifs sont valorisés à 143 milliards 878 millions 429 mille 945 frs CFA, valeurs à dire d'expert pour les phases 1 et 2 du projet de couverture nationale et au prix du marché passé entre l'Etat et l'opérateur pour la phase 3 actuellement en cours.

Cette opération permettra, entre autres : d'absorber les pertes cumulées évaluées à un peu plus de 20 milliards de frs CFA au 31 décembre 2024 ; de renforcer la gouvernance de l'entreprise ; de renforcer les fonds propres de l'entreprise ; de valoriser le patrimoine de l'Etat dans le secteur des télécommunications ; de préparer l'introduction en bourse et susciter des appels publics à l'épargne pour mobiliser des financements, etc.

Ainsi, au terme de cette opération d'augmentation de capital et de régularisation de la situation financière, le capital social de Congo Telecom s'élèvera à 157 milliards 297 millions 453 mille 418 frs CFA. Le Conseil des Ministres a pris acte de cette première étape, qui s'inscrit dans un plan plus large de restructuration de Congo Telecom mené par les instances dirigeantes de l'opérateur. Il s'agira de constituer une société de patrimoine rentable appartenant à 100% à l'Etat et de favoriser la filialisation des activités commerciales ouvertes à des partenariats financiers et techniques.

Le Conseil des Ministres a donc validé l'opération portant apport en nature d'actifs acquis par l'Etat au profit de Congo Telecom et augmentation de capital en adoptant le projet de décret soumis à son examen.

II/- Communication.

Le Conseil des Ministres a ensuite entendu **une (1) communication relative à l'organisation des assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) à Brazzaville du 25 au 29 mai 2026** présentée par M. Ludovic NGATSE, Ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de la prospective.

Notre pays s'apprête à accueillir, du 25 au 29 mai 2026 à Brazzaville, les assemblées annuelles du groupe de la banque africaine de développement (BAD) qui comprennent la 61^{ème} assemblée annuelle de la banque africaine de développement et la 52^{ème} assemblée annuelle du Fonds africain de développement, avec comme thème principal « modifier le financement du développement de l'Afrique à grande échelle dans un monde fragmenté ».

Cet événement est le rendez-vous économique et financier le plus important du continent africain. 3000 participants y sont attendus, dont des chefs d'Etat, des ministres, des gouverneurs de banques centrales, des investisseurs internationaux et des représentants d'institutions financières et d'organisations internationales.

A travers cet événement majeur dont l'organisation a été confiée à notre pays, le Congo va réaffirmer, sous l'autorité de SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, son engagement en faveur de l'intégration africaine, du financement du développement et du renforcement des partenariats économiques.

La communication du Ministre NGATSE a donc eu pour objet : de souligner l'intérêt stratégique de l'événement pour le Congo ; d'informer le Conseil sur l'état d'avancement des préparatifs, sur le programme et le déroulement complet des assemblées annuelles, ainsi que sur les thématiques qui y seront abordées ; le Ministre NGATSE a souligné les points critiques qui justifient et nécessitent une mobilisation du gouvernement et des pouvoirs publics, en vue d'assurer la réussite d'un tel événement.

D'autre part, le Ministre NGATSE a rappelé, entre autres événements liés à ces assemblées annuelles, des réunions au niveau des chefs d'Etat liées à l'abondement du fonds bleu du bassin du Congo et un événement particulier dénommé « Congo Investment Day », excellente opportunité de présenter les projets structurants de notre pays aux investisseurs présents.

Les membres du Conseil ont pris bonne note des informations ainsi partagées. Ils se sont félicités de la mobilisation des services compétents ; le Conseil a également souligné l'importance pour les pouvoirs publics de s'assurer de la rigueur des préparatifs ainsi que de la pertinence des moyens mis en œuvre pour la réussite de l'événement exceptionnel attendu.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 06 Mai 2026.

Pour le Conseil des Ministres,
Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-